

# Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2022, soit 0,193 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

## safer APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AA 26 04 0042 FB** : superficie totale : 2 ha 16 a 08 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHATUZANGE-LE-GOUBET (2 ha 16 a 08 ca). AZ- 467[381]- 495[381]- 497[381]- 498[381]. Zonage : CHATUZANGE-LE-GOUBET : A - Libre

**AE 26 08 0010 FB** : superficie totale : 1 ha 08 a 45 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHATUZANGE-LE-GOUBET (1 ha 08 a 45 ca) AY- 70- 74. Zonage : CHATUZANGE-LE-GOUBET : A - Libre

**AA 26 22 0136 01 EP** : superficie totale : 8 ha 17 a 31 ca dont 2 ha 31 a 18 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : oui. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE (8 ha 17 a 31 ca) - 'Bofun': B- 296 - 'De Saint Roch': B- 48 - 'Gonon et Sausse': B- 47- 49(Z)- 49(AJ)- 49(AK)- 59- 60 - 'Ravel et Bois de vallon': B- 248- 260- 261. Zonage : VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE : Loué par bail rural sur une partie de la surface

**AP 26 22 0092 01 EP** : superficie totale : 2 ha 03 a 27 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHAUBEONNE (2 ha 03 a 27 ca) - 'Les darians et la loze': B- 142- 143- 277[151]- 279[152]- 280[153]. Zonage : CHAUBEONNE : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 08/09/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer [www.safer-aura.fr](http://www.safer-aura.fr), soit par mail à [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr)

## LA ROSERAIE

Société civile immobilière au capital de 10.000 €  
Siège : 9 Rue du Temple Neuf  
26200 MONTEILMAR  
482 677 846 RCS de ROMANS

Par décision du gérant du 17/08/2022, il a été décidé de :

- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme COMBE Caroline 9 rue du temple neuf 26200 MONTEILMAR.

Mention au RCS de ROMANS

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 février 2015 : Monsieur Cédric Marc RIZZITELLI, en son vivant Conducteur de ligne, demeurant à SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS (26240) 155 A rue de la Cancette. Né à SAINT VALLIER SUR RHONE (26240), le 23 juillet 1977. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à ROMANS-SUR-ISERE (26100) (FRANCE) le 23 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre CARNOT, Notaire Associé de la SELARL « HCN », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-VALLIER-SUR-RHÔNE (Drôme), 2 rue de l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien GASTINE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Sébastien GASTINE, David CROIX, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à SANCERRE, Place Saint André, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VALENCE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

La location-gérance consentie en date du 08/03/2021 par la société **DISTRILEADER PIERRELATTE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.163.310 euros, dont le siège social est situé Angle Avenue Bonaparte et Avenue Joliot Curie, 26700 Pierrelatte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 441 473 733 à la société **ALDI MARCHE TOULOUSE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 14.000.000 d'euros, dont le siège social est situé ZAE Les Caudaux, 81370 Saint-Sulpice-La-Pointe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Castres sous le numéro 493 318 067 du fonds de commerce de supermarché exploité à Pierrelatte (26700) - Angle Avenue Bonaparte et Avenue Joliot Curie a pris fin d'office, le 30/06/2022 à 00h01, du seul fait de la réalisation définitive de la transmission universelle du patrimoine de DISTRILEADER PIERRELATTE à son associé unique ALDI MARCHE TOULOUSE.

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LAURENTINE

Société civile immobilière au capital de 1.500 €  
Siège social : 5, Rue Daniel Balavoine  
38150 SALAISE SUR SANNE  
399 176 437 RCS VIENNE

### AVIS DE PUBLICITE

L'AGM en date du 30 juin 2022 a, à compter de ce jour :

- décidé de transférer le siège social de 5 Rue Daniel Balavoine, 38150 SALAISE SUR SANNE au 760 Montée des Mourmors, 26210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de VIENNE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de ROMANS.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 29 novembre 1994 a pour objet social l'acquisition sous toutes ses formes de biens et droits immobiliers, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ses biens et droits immobiliers, la disposition de ces mêmes biens, l'acquisition d'un tènement immobilier sis à SALAISE SUR SANNE (Isère) cadastré section AS numéro 677 pour 30 a 14 ca, et la construction d'un bâtiment sur ledit terrain, et généralement toutes opérations quelconques, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu que celle-ci n'est pas pour effet d'altérer son caractère civil.

- pris acte de la démission de Madame Catherine GUILLON en qualité de co-gérante, et décidé de ne pas pourvoir à remplacement,

- décidé de nommer la société FINANCIERE GPC, société par actions simplifiée au capital de 11.860 €, dont le siège social est situé 760 Montée des Mourmors, 26210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 440 479 459, en qualité de gérante en remplacement de Monsieur Patrick GUILLON, démissionnaire.

- En conséquence, l'AGM du 30 juin 2022 a décidé de supprimer de l'article 10 des statuts les noms des anciens co-gérants et de ne pas les remplacer par celui du nouveau gérant.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS. Pour avis, La Gérance

## TOUTOU TIF

SARL au capital de 7500 €  
Siège social : 98 AVENUE JEAN JAURES  
26200 Montélimar  
449 813 633 RCS de Romans sur Isère

L'AGE du 30/06/2022 a nommé gérant Mme SIMONIN GRAZIELLA, demeurant La Manotière 26160 La Bégude de Mazenc en remplacement de M. GÖLLY CHRISTIAN  
Mention au RCS de Romans sur Isère

## SARL OPTIC'CHATU

AU CAPITAL DE 30 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : RUE DES MONTS DU MATIN CHATUZANGE LE GOUBET (26300)  
491 025 839 RCS ROMANS

Suivant délibération en date du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa dénomination, son objet social, son siège et sa durée demeurent inchangées. Ces modifications rendent nécessaires la publication des mentions suivantes : ADMINISTRATION : Ancienne mention : Gérant : Madame Céline COLONGE née COMTE Nouvelle mention : La société GRAND VEYMONT, société à responsabilité limitée au capital de 601 000 euros, dont le siège social est à SAINT VINCENT LA COMMANDERIE (26300) 75 Impasse des Vignes, immatriculée au RCS de Romans sous le numéro 909 457 665, a été nommée Président de la société, pour une durée illimitée. CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout actionnaire propriétaire d'une action au moins a le droit d'assister aux assemblées, de participer aux délibérations et d'exercer son droit de vote y attaché. CESSIIONS D' ACTIONS : L'agrément de tous cessionnaires d'actions est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, soit à la majorité des TROIS QUARTS (3/4) des voix des actionnaires présents ou représentés disposant du droit de vote.

Pour Avis

La commune de SAINT-AVIT (26330), par délibération du 4 juillet 2022, a instauré un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune.

# Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/08/2022	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		
Palier 1	9	11	11,07 €	1678,95 €
Palier 2	12	16	11,07 €	1678,95 €
Palier 3	17	24	11,07 €	1678,95 €
Palier 4	25	35	11,07 €	1678,95 €
Palier 5	36	51	11,57 €	1754,82 €
Palier 6	52	73	12,15 €	1842,79 €
Palier 7	74	104	12,90 €	1956,54 €
Palier 8	105	143	13,82 €	2096,08 €
Palier 9	144	196	14,98 €	2272,02 €
Palier 10	197	270	16,61 €	2519,24 €
Palier 11	271	399	18,91 €	2868,08 €
Palier 12	400		21,62 €	3279,11 €

Cotisations accident du travail	Taux 2022 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,48
130 Elevage gros animaux	2,60
140 Elevage petits animaux	3,99
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,38
190 Viticulture	4,17

Durée du travail mensuelle pour les saisonniers pour 2022		
	Heures légales 35 h hebdo	Heures chômées payées
Janvier	147	0
Février	140	0
Mars	161	0
Avril	140	7
Mai	147	7
Juin	147	7
Juillet	140	7
Août	154	7
Septembre	154	0
Octobre	147	0
Novembre	140	14
Décembre	154	0

**Les jours fériés pour 2022**  
(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

Lundi Pâques : lundi 18 avril  
Jeudi de l'Ascension : jeudi 26 mai  
Lundi de Pentecôte : lundi 6 juin  
Fête nationale : jeudi 14 juillet  
Assomption : lundi 15 août  
Toussaint : mardi 1<sup>er</sup> novembre  
Armistice : vendredi 11 novembre

## Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2022

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
<b>Cotisation sécurité sociale</b> Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 428 €	7 % 13 % 8,55 % 1,90 %	0 % 0 % 6,90 % 0,40 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %
<b>Contribution solidarité autonomie</b>	3 428 €	0,30%	0%	0,30%
<b>Fonds d'aide au logement</b>		0,10%	0%	0,10%
<b>Chômage</b>	13 712 €	4,05%	0%	4,05%
<b>Retraite complémentaire (Agrica)</b> Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique [CET] • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général [CEG] • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS <b>Retraite supplémentaire des non-cadres</b> Des 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 428 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %
<b>Assurance garantie des créances des salaires [AGS]</b> - dans la limite de 4 plafonds	13 712 €	0,15%	0%	0,15%
<b>Service santé au travail</b>	3 428 €	0,42%	0%	0,42%
<b>FAFSEA</b> (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55% 1,55%	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
<b>Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA</b> AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté) ADEFA Contribution au dialogue social		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 % 0,06 % 0,016 %	0,01 % 0,04 % 0,4 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,04 % 0,10 % 0,016 %
<b>CSG et CRDS non déductibles</b> (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,90 %	2,90 %
<b>CSG déductible</b> (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance) <b>Forfait social</b> (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé			6,80 % 8 %	6,80 % 8 %
<b>Assurance décès</b> Frais de gestion exceptionnels et temporaires		0,17 % 0,055 %	0,17 % 0,045 %	0,34 % 0,10 %
<b>Garantie incapacité de travail</b> - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %

\* (plafond mensuel de sécurité sociale)